

[Texte]

Dr. McKenzie: I cannot answer about the extent to which it exists with other chemicals, but we could look into that and see if we have any information on it and send it over. I would not be surprised if there are some instances where it does. This type of marketing practice is not uncommon for a variety of things. For example, you will find certain types of products that are put in one market with one label and the same product in another market with a different label and priced differently. I think that is characteristic of what we would call an oligopolistic type of industry, where there is not a lot of competition and where you can segment the marketplace. It may very well exist with other chemicals.

• 1150

What can we do about it? I am not sure. I believe we did look at that particular case, and we could go back and see what we did and send that material on to the committee. But I think the regulations you are speaking of there are the ones that are more properly under the Pest Control Products Act and our department. I am not sure that Consumer and Corporate Affairs has anything to do with that particular regulation.

Mr. Malone: The offensive part I find is that, even if you were going to buy more than some municipalities might buy, it is illegal. You cannot buy Dycleer.

Dr. McKenzie: Yes.

Mr. Malone: That becomes difficult for me to comprehend at first blush. I would appreciate if you as a department could reflect on that.

Dr. McKenzie: Yes.

Mr. Malone: The other one really comes from—

The Chairman: I am sorry, Mr. Malone. Just for my own information, illegal by virtue of what?

Mr. Malone: By what is licensed for agricultural use. Dycleer is the same one, but it is not licensed for agricultural use, even though it is exactly the same chemical.

My other question comes out of your preliminary statements. I would like you to help me through your comment that the deregulation of natural gas will not bring down nitrogen fertilizer prices.

My understanding was that the industry was always telling us that was the reason why their prices were high, and I have always argued that one of the reasons for deregulating natural gas is that at least in part you could put forward the theory that you decrease the input cost to the fertilizer industries. I cannot understand why, if their input costs decrease, we should expect the price to remain the same.

Perhaps while commenting on that aspect of it you could clarify why it is that in Alberta we can go south of the border into Montana and purchase fertilizer that was made with Alberta natural gas, bring it back across the border paying the Canadian customs price, and still be cheaper in using it within the province of Alberta.

[Traduction]

M. McKenzie: Je ne peux pas vous dire dans quelle mesure c'est le cas pour d'autres produits chimiques, mais nous pouvons étudier la question, et si nous disposons d'information, nous vous l'enverrons. Je ne serais pas surpris que nous disposions dans certains cas de renseignements à ce sujet. Ce genre de commercialisation n'est pas rare pour divers produits. Certains produits, par exemple, sont placés sur le marché sous une étiquette, alors qu'ils sont vendus sur un autre marché avec une étiquette et un prix différents. C'est une situation dite oligopolistique. C'est une industrie où il se fait beaucoup de concurrence et où l'on veut obtenir une part du marché. C'est peut-être le cas pour d'autres produits chimiques également.

Que peut-on faire à ce sujet? Je n'en suis pas certain. Je crois que nous avons étudié ce cas-ci, nous allons revenir en arrière pour voir ce que nous avons fait et vous transmettre des renseignements à ce sujet. Toutefois, vous avez mentionné des règlements qui relèvent plus précisément de la Loi sur les produits anti-parasitaires et de notre ministère. Je ne suis pas certain que le ministère de la Consommation et de la Corporation ait à voir avec ce règlement.

M. Malone: Ce qui est très vexant, c'est que si on devait acheter plus que les municipalités, ce serait illégal. On ne peut acheter le Dycleer.

M. McKenzie: Oui.

M. Malone: Cela me semble très difficile à comprendre au premier abord. Je voudrais bien que votre ministère nous donne une réponse plus complète à ce sujet.

M. McKenzie: Oui.

M. Malone: J'ai une autre question qui a trait . . .

Le président: Excusez-moi, monsieur Malone. J'aimerais des précisions, c'est illégal en vertu de quel règlement?

M. Malone: Parce que le permis est accordé pour une utilisation agricole. Le Dycleer est le même produit, mais n'est pas autorisé pour une utilisation agricole, même si, je le répète, il s'agit exactement du même produit chimique.

L'autre question que je voudrais soulever fait suite à votre déclaration liminaire. Vous avez déclaré que la déréglementation du gaz naturel ne fera pas baisser les prix des engrais azotés, pourriez-vous vous expliquer?

Je croyais que l'industrie nous avait toujours laissé entendre que les prix étaient élevés pour cette raison, et j'ai toujours prétendu qu'une des raisons pour lesquelles il fallait déréglementer le gaz naturel, c'est en partie qu'on pouvait diminuer les coûts des intrants pour l'industrie des engrais. Je ne comprends pas pourquoi, si le coût des intrants diminue, nous devrions nous attendre à payer les mêmes prix.

Dans votre réponse vous pourriez peut-être également nous dire pourquoi en Alberta on peut se rendre au sud de la frontière, au Montana, acheter des engrais qui sont fabriqués avec du gaz naturel de l'Alberta, leur faire passer la frontière, payer le prix de la douane canadienne, et finalement déboursier tout de même moins que si on les achetait dans la province de l'Alberta.